

Honoraires de location > Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleurs) : OFFERTS

Formules

Autres prestations	HORS ZONES TENDUES	EN ZONES TENDUES	EN ZONES TRÈS TENDUES
À la charge du propriétaire			
Visite du bien	4 € TTC/m ²	6 € TTC/m ²	6 € TTC/m ²
Constitution du dossier	2 € TTC/m ²	2 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
Rédaction du bail	2 € TTC/m ²	2 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
État des lieux	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
À la charge du locataire			
Visite du bien	4 € TTC/m ²	6 € TTC/m ²	6 € TTC/m ²
Constitution du dossier	2 € TTC/m ²	2 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
Rédaction du bail	2 € TTC/m ²	2 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
État des lieux	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²

Garages, Parkings et Locaux commerciaux > 20% TTC du loyer annuel CC à la charge du preneur



Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés, et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi ALUR – décret N°2014-890).

EN ZONES « TRÈS TENDUES »
12 € TTC/m²
de surface habitable

EN ZONES TENDUES
10 € TTC/m²
de surface habitable

HORS ZONES TENDUES
8 € TTC/m²
de surface habitable

A ces honoraires s'ajoutent éventuellement ceux relatifs à la réalisation de l'état des lieux par le professionnel, si tel est le cas. Un plafonnement unique est alors appliqué quelle que soit la zone : 3 € TTC/m² de surface habitable.